

Bilan actif

	31/12/2023 (12 mois)			31/12/2022 (12 mois)
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Capital souscrit - non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial (1)	1		1	1
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	39 998	- 12 824	27 175	32 889
Installations techniques, matériels et outillages industriels	94 233	- 46 590	47 644	63 351
Autres immobilisations corporelles	42 513	- 14 309	28 205	8 608
Immobilisations corporelles en cours				24 815
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	176 747	- 73 722	103 025	129 667
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés (3)				
Autres créances (3)	10 964		10 964	750
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	200 000		200 000	
Divers				
Disponibilités	80 850		80 850	290 956
Charges constatées d'avance (3)				27
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	291 814		291 814	291 733
Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	468 561	- 73 722	394 840	421 400

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Part à plus d'un an



Bilan passif

	31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)
	Total	Total
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	2 000	2 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	200	200
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	76 973	132 746
Résultat de l'exercice précédent à affecter		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	120 041	149 883
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	199 215	284 829
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		
EMPRUNTS ET DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	56 417	69 110
Emprunts et dettes financières diverses (3)	72 591	23 156
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 700	30 555
Dettes fiscales et sociales	40 914	13 747
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES (III)	195 625	136 570
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I à IV)	394 840	421 400
(1) Dont à moins d'un an	152 021	136 570
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		



A.LASCOMBES

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée

Au capital social de 2.000 euros

Siège social : 203 Avenue de Miage – 74170 SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

RCS Annecy n°893 699 116

(ci-après la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 17 JUILLET 2024

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat

La collectivité des associés, après avoir entendu lecture du rapport de gestion des co-Gérants, **CONSTATE** que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se soldent par un bénéfice de 120.041 euros

En conséquence, la collectivité des associés **DÉCIDE** d'affecter le bénéfice de la façon suivante :

- bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 120.041 euros
- dividendes distribués aux associés : 99.999 euros pour Antoine LASCOMBES et 2.041 euros pour Théo SCHONG
- soit un dividende net par part de : 2.041 euros
- solde affecté au compte « *Réserve* » : 18.001 euros

Ce dividende en numéraire sera mis en paiement pas les co-Gérants au siège social de la Société à compter de ce jour.

Les associés reconnaissent avoir été informés que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exception, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8% perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui au cours duquel le versement des dividendes a été décidé.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuable célibataire, divorcé ou veuf) ou 75.000 euros (contribuable soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

Les dividendes distribués dépassant 10% du capital social sont soumis aux cotisations sociales au taux d'environ 45% et non pas aux prélèvements sociaux de 17,2%.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique de 12,8% pour les personnes physiques qui ont intérêt et sur option, soit au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 49%.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou sur l'impôt calculé au barème progressif.

La collectivité des associés, conformément à l'article 243 du Code général des impôts, **PREND ACTE** qu'une distribution de dividende est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 pour un montant de 205.656 euros.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

Monsieur Antoine LASCOMBES
Co-Gérant

Monsieur Théo SCHONG
Co-Gérant

Annexe



Faits caractéristiques

Aucun évènement postérieur à la clôture n'a été constaté.

Règles et méthodes comptables

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le cas échéant, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les frais d'établissement sont comptabilisés directement en charges.

Immobilisations incorporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. A ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Dépréciation

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée (la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage).



Immobilisations corporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. A ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes :

- * Autres immobilisations corporelles : de 3 ans à 7 ans
- * Installations techniques, matériels et outillages industriels : de 2 ans à 7 ans
- * Constructions : 7 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Immobilisations financières

Participations et titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, relatifs à l'acquisition des titres, sont inclus dans le coût d'acquisition des titres acquis.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de flux de trésorerie et de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence.

Stocks

Mode de valorisation des stocks

Les stocks d'approvisionnement et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition à l'aide de la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les produits fabriqués et les travaux en cours sont évalués à leur coût de production qui englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main-d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production engagés pour amener les biens dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent (sur la base d'une capacité d'exploitation normale).

Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Les risques liés à des litiges connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l'objet de provisions.

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Engagement de retraite

Conformément à la recommandation de l'ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013, les entreprises ou les groupes de moins de 250 salariés peuvent définir leurs propres modalités d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (modalités qualifiées de modalités simplifiées).



Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les provisions réglementées sont dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement...)

Disponibilités

Comptes bancaires et caisses

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Le résultat courant, calculé sur la base des chiffres apparaissant au compte de résultat est bien représentatif du résultat des opérations courantes de la société.



Notes relatives aux postes du bilan

Actif immobilisé

	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1					1	
Fonds commercial	1					1	
Autres immobilisations incorporelles							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	169 692		7 054			176 746	
Terrains							
Constructions	39 998					39 998	
Installations techniques matériels et outillages industriels	91 097		3 136			94 233	
Installations générales agencements divers	1 204		3 917	24 815		29 938	
Matériel de transport							
Autres immobilisations corporelles	37 390			- 24 816		12 575	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières							
Total	169 693		7 054			176 747	

Amortissements

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 026	33 695		73 721
Terrains				
Constructions	7 109	5 714		12 823
Installations techniques matériels et outillages industriels	27 745	18 844		46 589
Installations générales agencements divers	57	4 945		5 002
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	5 114	4 191		9 305
Total	40 026	33 695		73 721



Créances

	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	10 964	10 964	
Créances clients et comptes rattachés			
Clients douteux ou litigieux			
Créances fiscales et sociales	10 964	10 964	
Groupes et associés (1)			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
Total	10 964	10 964	

(1) Dont prêts accordés aux associés personnes physiques : -

Dettes

	Montant brut	Echéance à 1 an	Echéance à plus d'1 an et cinq ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
DETTE FINANCIERES	129 009	85 405	43 603	
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	56 417	12 814	43 603	
Emprunts et dettes financières divers	72 591	72 591		
DETTE FOURNISSEURS	25 700	25 700		
Fournisseurs et comptes rattachés	25 700	25 700		
DETTE FISCALES ET SOCIALES	40 914	40 914		
AUTRES DETTES				
Autres dettes				
Dettes sur immobilisations				
Produits constatés d'avance				
Total	195 625	152 021	43 603	

Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personne physique : 72 591

Charges à payer

	Montant	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
Fournisseurs	6 473	6 056	417	6
Charges à payer - Divers	34 556	8 225	26 331	320
Total	41 029	14 281	26 748	187



Notes relatives au compte de résultat



Autres informations

Crédit bail

	Terrains	Construction	Matériel et outillage	Autres	Total
Valeur d'origine					
Cumul des amortissements théoriques sur exercices antérieurs					
Dotations théoriques de l'exercice					
Total amortissements théoriques					
Valeur nette					
Cumul des redevances des exercices antérieurs					
Redevances payées sur l'exercice					35 885
Total redevances payées					
Redevances restantes à payer à un an au plus					
Redevances restantes à payer à plus d'un an et cinq ans au plus					
Redevances restantes à payer à plus de cinq ans					
Total redevances restantes à payer					
Valeur résiduelle à un an au plus					
Valeur résiduelle à plus d'un an et cinq ans au plus					
Valeur résiduelle à plus de cinq ans					
Total valeur résiduelle					

